

## Fiche descriptive des indicateurs du PGRI 2022-2027

Date :	1er trimestre 2022
N° indicateur	Nom de l'indicateur
19	Taux de couverture du bassin par des EPTB

Fiche documentaire	
Question(s) évaluative(s) associée(s)	Le PGRI permet-il d'améliorer la gouvernance locale sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ?
Objectif(s) du PGRI concerné(s)	4 - Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque
Sous-objectif(s) du PGRI concerné(s)	4H
Disposition(s) concernée(s)	4H3
Titre de la disposition (si besoin)	Identifier les périmètres prioritaires d'intervention des EPAGE et des EPTB
Thématiques concernées	Gouvernance
Service responsable de l'indicateur	DRIEAT/SPPE/MSEP

Fiche descriptive			
Type d'indicateur	Suivi	Cible 2027	Sans objet
Unité de mesure	Proportion (%)		
Périodicité de la mesure	Triennal		
Données de base	Arrêté préfectoraux instituant les Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) et leur périmètre associé (à l'échelle des communes)		
Sources des données de base	DRIEAT		
Modalités de collecte des données de base	Les nouveaux EPTB sont labellisés à compter de 2022 par la commission de labellisation territoriale		
Modalités de calcul de l'indicateur	<p>1 – Utilisation des couches SIG du bassin Seine-Normandie, des unités hydrographiques et des cours d'eau principaux</p> <p>2 - Production de la couche des périmètres des EPTB à chaque modification d'EPTB par la DRIEAT</p> <p>3 – Croisement des couches du bassin et des EPTB par la DRIEAT pour déterminer l'indicateur par la formule : <i>Superficie des périmètres de l'ensemble des EPTB/Superficie totale du bassin Seine-Normandie</i></p> <p>4 – Production par la DRIEAT d'une carte associée avec le périmètre de chacun des EPTB, les cours d'eaux principaux, les limites des unités hydrographiques et du bassin Seine – Normandie</p>		
Tendance souhaitée	Hausse		
Résultats	2021	2024	2027
	<b>66 %</b>		
Commentaire	Indicateur nouveau. Il a un lien direct avec la disposition 4H3. Il répond à l'objectif 4 sur l'organisation de la gouvernance à la bonne échelle. Constitué sur un périmètre d'intervention couvrant plusieurs sous-bassins hydrographiques, un EPTB a vocation à assurer la coordination, l'animation, l'information et le conseil, notamment auprès des maîtres d'ouvrage.		